

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Convocation transmise le 3 novembre 2017.

L'an deux mil dix-sept, le trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :
BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, MENUET Céline, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : *BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, LACOMBE David, TEXIER Pauline.*

Secrétaire de séance : *BUTRÉ Sabrina.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordre du jour :

- ***Maison d'assistantes maternelles (MAM),***
- ***Travaux de construction des deux maisons passives,***
- ***Questions diverses.***

I. Maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Il a été demandé aux trois personnes intéressées par le projet de maisons d'assistantes maternelles d'assister en préambule de la séance de présenter leur projet. Une brève présentation est faite :

- Stéphanie BOUÉ (habitante de Sepvret) : elle travaille à la Communauté de communes dans les écoles du RPI. 10 ans d'expérience en tant qu'assistante maternelle. Elle avait déjà réfléchi à un projet similaire dans une autre commune.
- Marine SCHLEGEL (habitante de Chenay). : elle a un CAP Petite enfance et a une expérience en crèche.
- Pauline RAMI (habitante de Sepvret) : en congé parental depuis 4 ans. Sa reprise d'activité de puéricultrice en milieu hospitalier est prévue en septembre 2018 mais souhaiterait profiter de l'opportunité pour se lancer dans ce projet.

Elles présentent leur projet, leurs motivations et les avantages que peuvent représenter l'implantation d'une maison d'assistantes maternelles sur la commune de Sepvret.

Une large discussion s'en suit avec les membres du conseil municipal afin de connaître et d'évaluer le projet.

Elles attendent de la municipalité :

- Un soutien moral dans la conduite de leur projet,
- La mise à disposition d'un logement (en contrepartie d'un loyer modéré).

Les avantages de l'implantation d'une MAM sur la commune :

- Proche de l'école maternelle donc liens privilégiés avec l'école (activités passerelle).
-

II. Travaux de construction des deux maisons passives

Le chantier a démarré. Cependant un souci de compréhension entre la société STPM et l'architecte a eu lieu à propos du niveau 0 ce qui induit une plus-value de 3000 euros. Les consignes ont été données oralement par l'architecte à la STPM mais la STPM est également en faute.

Le suivi de chantier est assuré par Yves Thiery et Christophe Naud.

Le chantier a pris du retard (un mois sur le planning).

III. Questions diverses

• **Location de la salle des fêtes pour un évènement exceptionnel**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de mettre à disposition, à titre gratuit, la salle des fêtes lorsqu'en cas de décès d'un habitant de la commune la famille du défunt souhaite se rassembler après les obsèques (mise à disposition d'une journée maximum et sous réserve de disponibilité).

Il sera précisé à la famille qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, faire un don à la coopérative scolaire de l'École maternelle de Sepvret.

La famille Jean, suite aux obsèques de M. Michel Jean, a fait un don de 50 euros à l'école de Sepvret.

• **Offre promotionnelle – Vente des parcelles du lotissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de prolonger l'offre exceptionnelle pour toute vente de parcelles du lotissement communal « Eco-Quartier des Ouzines » effectuée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 inclus :

- 30 % sur le prix de vente initial qui est de 32,29 euros TTC/m² (fixé par délibération du 23/11/2011)
soit un **prix de vente applicable de 22,60 euros TTC/m² du 01/01/2018 au 31/12/2018 inclus.**

Résultats du vote :

- Vote pour : 11
- Vote contre : 0

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à la vente de parcelles.

La présente délibération sera transmise à l'Office Notarial FILLON-GRENON de LEZAY (79120) en charge d'établir les actes de vente.

• **Projet de rénovation de la salle des fêtes – demande de subventions**

La demande de DETR pour ce projet a été refusée et le FSIL a été supprimé par le nouveau gouvernement. Le Maire a donc rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture qui s'engage à reporter ce dossier en DSIL sur l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à représenter un dossier dès qu'il sera possible avec un plan de financement comme suit :

Le plan de financement prévisionnel de ce projet (en euros TTC) est le suivant :

✓ **Financements publics**

ETAT (FSILP - Fonds Soutien à l'Investissement Local et Public Exercice 2018)	106 091,75 euros
soit 30 % du montant total 353 639,17 € HT	
ETAT – Ministère de l'Ecologie (TEPCV)	100 134,73 euros
CONSEIL DEPARTEMENTAL 79 (CAP 79)	10 000,00 euros
(Aide à la décision 8 000 euros + Enveloppe travaux 2 000,00 euros)	

✓ **Autofinancement**

Fonds propres Commune de Sepvret	208 140,52 euros
----------------------------------	------------------

TOTAL : 424 367,00 euros

- **Mise à disposition d'un agent communal**

En raison des travaux de rénovation de la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide, en accord avec l'agent, de mettre à disposition de la Communauté de Communes Madame BAILLY Magalie - Agent technique - afin de compenser le temps de travail qui ne pourra pas être effectué durant cette période de travaux (ménage et états des lieux soit en totalité environ 282 heures).

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention entre la commune de Sepvret et la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

La mise à disposition auprès de la Communauté de communes portera sur des remplacements auprès de la garderie, de la cantine, des Temps d'Activités Périscolaires. Il sera demandé à l'agent de fournir un relevé d'heures mensuellement afin de procéder à une refacturation de ce temps à la Communauté de Communes.

Cette mise à disposition ne pourra pas excéder 212 heures et devra tenir compte des souhaits de l'agent pour des raisons d'organisation familiale (remplacement le matin ou avant 15 heures).

En plus de cette mise à disposition, Magalie Bailly compensera ce temps par de l'entretien d'espaces verts, de bâtiments, de l'aide au secrétariat et au ménage des deux maisons du lotissement et de la salle des fêtes après travaux (70 heures).

- **Autres**

- Un abribus (pour la ligne du collège) a été installé au Coudray avec l'accord du Conseil Départemental.
- Container poubelles à Pillac – relancer la communauté de communes.
- Conseil d'école : un point sur les exercices de sécurité a été fait. Un problème de fonctionnement d'alarme subsiste sur l'école de Sepvret.
Prévision des effectifs du RPI pour la rentrée 2018 : 120 élèves dont 39 à Sepvret, 37 à Chenay et 44 à Chey.
Vote pour le maintien à 4,5 jours (rythme plus facile en élémentaire mais en maternelle les enfants sont plus fatigués)
La décision concernant le maintien des Temps d'activités périscolaires sera prise en conseil communautaire le 11 décembre.
- Assurances Dommages ouvrages pour les maisons : obligatoire, couverture sur une période de 10 ans.
- Lanterne cassée sur le sentier du lotissement des Ouzines.
- Panneau sens unique à repositionner dans le lotissement des Ouzines.
- Pose de panneaux photovoltaïques : Bertrand Parisot pose la question
- Subvention club de foot : Sepvret a voté 900 euros, Chenay 1 000 euros et Chey 1 000 euros avec une dégressivité sur les prochaines années.
- Surconsommation d'eau à la salle des fêtes (+400 m3).
- La Communauté de Communes demande aux conseils municipaux de valider le rapport de la CLECT du 02/10/2017 concernant les attributions de compensation définitives. Le Conseil Municipal décide de valider ce rapport.
- Créances admises en non-valeur : Le 20 octobre dernier, le Trésorier de Melle a transmis à la mairie une liste de non-valeurs et a demandé de la soumettre au Conseil Municipal pour délibération. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide l'annuler les créances suivantes : Exercice 2015 – Titre N° 22 d'un montant total de 295,00 euros
Nom du recevable : DUFOUR Bertrand
Imputation budgétaire : 752 pour un montant de 275,00 euros et 70878 pour un montant de 20,00 euros. Le Conseil Municipal accorde par conséquent l'émission d'un mandat pour un montant de 295,00 euros au compte 6541 (créances admises en non-valeur).
- Indemnité du Trésorier : le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder d'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2017 (vote au taux de 0 % pour l'année 2017).

- Vœux du Maire et du Conseil Municipal : ils auront lieu le vendredi 12 janvier 2018. En raison de l'apéritif dinatoire organisé par la Municipalité ce même jour, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder les dépenses liées à l'achat de produits alimentaires pour la confection des repas, de boissons et accessoires divers.
- Téléthon : le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200 euros.
- Repas de Noël : il aura lieu à la cantine de l'école le vendredi 21 décembre prochain. Le Conseil Municipal décide de payer le repas à l'ensemble du personnel communal et du personnel scolaire.
- Taxe d'aménagement : le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas instituer de Taxe d'Aménagement sur la Commune de SEPVRET pour l'année 2018. Le taux de plein droit sera donc maintenu à 0 %.
- Machines à pain : plusieurs demandes ont été faites en mairie. Il conviendra de se renseigner auprès des boulangers.
- Repas des aînés : une distribution des plateaux repas et des boîtes de chocolats se fera le matin (02/12).
-

Prochaine séance du conseil municipal le mardi 5 décembre prochain à 20 heures (validation APS Salle des fêtes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.
Fait et délibéré en séance du 09/11/2017.

Liste des conseillers présents :

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LIÉTARD Philippe

LINET Michel

MENUET Céline

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick